



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/56/4
3 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-sixième session
Genève, 14-25 septembre 2009
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Le développement économique en Afrique:
Renforcer l'intégration économique régionale
pour le développement de l'Afrique**

**LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE: RENFORCER
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET RÉGIONALE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE¹**

Aperçu

Résumé

Le Rapport 2009 sur *Le développement économique en Afrique* est consacré à l'intégration régionale en Afrique et aux possibilités qu'elle offre de remédier aux faiblesses structurelles séculaires des économies africaines et d'améliorer les résultats économiques nationaux et régionaux. Il analyse les caractéristiques et les structures essentielles de l'intégration intra-africaine dans les domaines du commerce (biens et services), de l'investissement et des migrations. Il met en avant quelques-unes des grandes opportunités que les pays africains pourraient exploiter ou mettre à profit pour leur développement. Enfin, il propose des orientations pour que l'intégration économique régionale contribue à l'intégration effective de l'Afrique dans l'économie mondiale. L'intégration régionale est indispensable à un développement soutenu du continent, en particulier dans le contexte de la crise. Conçue et appliquée dans le cadre d'une stratégie de développement plus vaste visant à promouvoir la diversification économique, les mutations structurelles et le développement technologique, l'intégration régionale pourrait renforcer les capacités productives des pays africains, créer des économies d'échelle, améliorer la compétitivité et servir à ces pays de tremplin pour participer

¹ Le présent aperçu doit être lu en parallèle avec le texte intégral du rapport (UNCTAD/ALDC/AFRICA/2009).

plus efficacement à l'économie mondiale. Le niveau du commerce intra-africain de marchandises reste faible par rapport au commerce intrarégional dans d'autres régions, puisqu'il ne représente que 8,7 % des exportations totales et 9,6 % des importations totales de la région. La part du commerce intrarégional africain a considérablement augmenté au fil des ans. En 1978, les exportations intra-africaines représentaient 2,9 % des exportations africaines totales. Le principal obstacle au commerce intra-africain tient à des coûts de transport extrêmement élevés en raison de la médiocrité des infrastructures. La faible part des investissements étrangers directs (IED) intra-africains, estimée à 13 % du total des flux d'investissement étranger vers l'Afrique, est imputable à un faible niveau de revenu, au manque d'infrastructures de transport et de communication adéquates, au manque de main-d'œuvre qualifiée et à la faiblesse des liens et des relations économiques entre investisseurs dans la région. Le commerce des services, la mobilité de la main-d'œuvre et les migrations au niveau intra-africain sont des domaines dont l'importance croissante requiert toute l'attention des décideurs. Les services sont une importante source de recettes d'exportation pour un grand nombre de pays africains et un facteur de compétitivité. Toutefois, le développement d'industries de services exige des ressources financières, humaines et technologiques qui font défaut au niveau local. Les responsables africains devraient adopter une approche régionale pour l'élaboration de nouvelles politiques de développement des services. Les restrictions aux migrations internationales de main-d'œuvre constituent un obstacle majeur à l'intégration régionale en Afrique. Pour obtenir des progrès réels, une volonté politique plus affirmée sera nécessaire pour surmonter les obstacles à cette forme d'intégration. Cela pourrait aussi impliquer de modifier et d'harmoniser les législations nationales et les codes de l'investissement (y compris dans le secteur des industries extractives), s'agissant en particulier des dispositions relatives à la libre circulation de la main-d'œuvre.

I. L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE: DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

1. Au cours des dernières décennies, les pays africains ont fait de l'intégration régionale l'un des principaux moteurs du progrès économique, d'où les différentes initiatives en matière d'intégration régionale mises en œuvre par des pays du continent. Le Traité d'Abuja (1991) portant création de la Communauté économique africaine (CEA) a engagé le continent dans la voie de l'intégration économique.
2. Tout en progressant à des rythmes différents pour ce qui est de la mise en œuvre des dispositions de leurs accords respectifs, les diverses initiatives de coopération économique régionale affichent des progrès, même si ceux-ci sont lents. Quelques-unes des principales difficultés concernent l'absence de volonté politique de la part de certains gouvernements d'engager les réformes nécessaires dans leurs pays respectifs, s'agissant notamment d'apporter les modifications voulues à leurs lois et réglementations et au fonctionnement de leurs institutions. Il y a aussi des problèmes de préparation sur le plan économique, car les membres des communautés économiques ne sont pas toujours aussi proches économiquement qu'ils le sont géographiquement. Il faut, enfin, faire accepter l'idée du régionalisme aux populations, ce qui est plus facile pour certains pays que pour d'autres.
3. Conscients des défis de la mondialisation, les dirigeants africains ont constamment exprimé leur désir d'approfondir l'intégration régionale, notamment par la création d'un marché commun pour les biens, les services, les capitaux et la main-d'œuvre, et par l'harmonisation des

règles; des progrès ont été faits dans cette voie. En attendant, plusieurs initiatives concrètes en matière de coopération ont été engagées pour faciliter le commerce à travers des mécanismes régionaux et sous-régionaux de coopération pour des services d'infrastructure essentiels tels que les transports, le tourisme, l'énergie et les télécommunications, ainsi que des initiatives pour faciliter les investissements et le mouvement de personnes physiques à l'intérieur de la Communauté.

4. À condition d'être conçue et appliquée dans le cadre d'une stratégie de développement plus vaste visant à promouvoir la diversification économique, les mutations structurelles et le développement technologique, l'intégration régionale pourrait renforcer les capacités productives des pays africains, créer des économies d'échelle, améliorer la compétitivité et servir à ces pays de tremplin pour participer plus efficacement à l'économie mondiale.

5. Les pays africains sont également parties à un certain nombre de partenariats extérieurs, qu'ils s'efforcent d'appréhender collectivement, à l'échelle du continent; on peut notamment citer: a) les partenariats multilatéraux dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); b) le partenariat entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et l'Union européenne (UE) à travers les Accords de partenariat économique (APE); et c) un nombre croissant d'initiatives bilatérales pour le développement du continent africain – par exemple loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique, Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD, Japon), initiatives prises par le Brésil, la Chine, l'Inde et la Turquie. Les pays africains se sont efforcés d'inscrire ces initiatives dans une perspective continentale sous l'égide de l'Union africaine, de renforcer les synergies et d'assurer des retombées bénéfiques pour tous les pays partenaires.

II. DÉVELOPPER LE COMMERCE INTRA-AFRICAIN DE MARCHANDISES POUR LA CROISSANCE DE L'AFRIQUE

6. Malgré la longue histoire de l'intégration régionale sur le continent, le commerce intra-africain reste inférieur au commerce intrarégional dans d'autres parties du monde, développées ou en développement. Entre 2004 et 2006, les exportations intra-africaines ont représenté 8,7 % des exportations totales de la région, les importations intra-africaines représentant quant à elles 9,6 % des importations totales. La proportion était nettement plus forte pour la sous-région de l'Afrique subsaharienne (autour de 12 %) que pour l'Afrique du Nord (3 % environ). Mais même en Afrique subsaharienne, la part du commerce intrarégional reste bien inférieure à celle observée dans d'autres régions.

7. Bien que la part du commerce intrarégional en Afrique reste comparativement faible, elle a considérablement progressé au fil des ans, mais en partant, il est vrai, d'un niveau particulièrement bas. L'évolution de la part de ces échanges est passée par différentes phases. Après avoir été stable initialement jusqu'au début des années 70, elle a plongé durant cette décennie jusqu'à atteindre son plus bas niveau en 1978, où les exportations intra-africaines ne représentaient plus que 2,9 % du total des exportations de l'Afrique. À partir de là, la proportion s'est lentement redressée jusqu'au milieu des années 80, puis a fortement augmenté durant la seconde moitié des années 80 et la première moitié des années 90. D'une manière générale, lorsque l'on considère l'évolution entre les niveaux enregistrés dans les trois premières années de la décennie 60 et dans la période 2004-2006, on constate que la progression est plus forte en Afrique que dans toutes les autres régions à l'exception des pays en développement d'Asie. Sur

le continent africain, la part du commerce intrarégional en Afrique du Nord a été systématiquement très inférieure à celle de l'Afrique subsaharienne, laquelle, en revanche, a affiché une croissance impressionnante de ses exportations intrarégionales.

8. Bien que le volume global du commerce intra-africain soit faible par rapport à celui d'autres régions, ce commerce est important pour de nombreux pays pris individuellement. Deux pays y occupent une place particulièrement importante. Les exportations de l'Afrique du Sud vers la région représentent à elles seules près d'un quart du total, et celles du Nigéria environ la moitié de cette proportion. Il y a aussi de nombreux pays de la région qui dépendent très largement du commerce intra-africain. Les exportations vers l'Afrique de 5 pays africains représentent plus de la moitié de leurs exportations totales, et pour 14 autres pays, les exportations intra-africaines représentent plus d'un quart de leurs exportations.

9. Une analyse des raisons pour lesquelles le commerce intra-africain est si faible par rapport à son potentiel fait ressortir l'influence de coûts de transport extrêmement élevés imputables à la médiocrité des infrastructures matérielles et immatérielles. L'expression «infrastructure matérielle» désigne les infrastructures physiques, souvent inexistantes ou de mauvaise qualité dans bien des pays africains. L'expression «infrastructure immatérielle» renvoie à des éléments tels que le cadre directif et la réglementation, la transparence et la prévisibilité de l'administration du commerce et des entreprises, et plus généralement la qualité de l'environnement commercial. Cela est particulièrement vrai pour les pays sans littoral, qui souffrent de la médiocrité aussi bien de leurs propres infrastructures que de celles de leurs voisins. Des formalités à la frontière inutilement tatillonnes et nombreuses, l'instabilité politique et le caractère imprévisible et incertain des politiques commerciales nuisent aussi au commerce intra-africain en augmentant les coûts commerciaux, en dépit des progrès remarquables enregistrés récemment dans ces domaines.

10. Dans chaque sous-région, le commerce s'articule autour de quelques pays influents, ce qui dénote l'existence de «pôles de commerce», qui pourraient devenir des pôles de développement pour peu que des mesures complémentaires en matière d'infrastructures et de développement des capacités productives soient adoptées par les gouvernements africains. Par exemple, dans la région de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), les exportations intracommunautaires ont représenté en valeur moyenne, entre 2004 et 2006, 5,4 milliards de dollars par an, soit 9,4 % des exportations totales de la CEDEAO. Les principaux exportateurs sont la Côte d'Ivoire et le Nigéria, qui assurent ensemble plus de 70 % des exportations totales au sein du groupement.

11. La composition du commerce intra-africain est différente de celle du commerce entre l'Afrique et le reste du monde. Alors que les produits manufacturés prédominent dans les exportations intra-africaines, les exportations vers le reste du monde consistent essentiellement en produits primaires; par ailleurs, celles-ci se limitent à quelques produits, tandis que le commerce intra-africain est beaucoup plus diversifié. Les exportations intra-africaines sont assez également ventilées entre combustibles, produits primaires autres que combustibles et articles manufacturés. Les exportations de produits primaires autres que les combustibles représentent 30 % du total, avec 11 % pour les exportations de minerais et minéraux. Les exportations de produits agricoles ne constituent que 19 % du total, alors que ces produits représentent près de 30 % de la production de l'Afrique. Inversement, les industries manufacturières ne représentent que 21 % de la production, mais 40 % des exportations. De la même façon, la structure des

importations en provenance du reste du monde est plus concentrée que celle des importations intra-africaines.

12. Dans l'ensemble, la plus grande diversification du commerce intra-africain, comparée avec les exportations africaines vers le reste du monde, laisse penser qu'un renforcement de ce commerce pourrait procurer aux pays concernés des gains importants en termes de diversification de la production au profit de produits non traditionnels et en particulier d'articles manufacturés.

13. Dans l'avenir prévisible, l'évolution du commerce intra-africain dépendra d'un certain nombre de processus aussi bien internes qu'externes. En général, les économies africaines sont influencées par les mêmes facteurs que l'économie mondiale, le principal étant aujourd'hui la crise économique planétaire. La contraction des marchés mondiaux d'exportation de l'Afrique va entraîner une chute des recettes d'exportation. Il est donc d'autant plus urgent pour les pays africains de prendre des mesures pour développer leur commerce intrarégional afin de compenser les pertes sur leurs marchés traditionnels d'exportation. Des processus comme la négociation d'accords de partenariat économique avec l'Union européenne, le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha à l'OMC et la loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique, ainsi que les accords bilatéraux et multilatéraux conclus récemment entre l'Afrique et de grandes puissances économiques comme la Chine et les États-Unis, devraient avoir un effet notable sur l'avenir du commerce intra-africain.

III. INVESTISSEMENT INTRA-AFRICAIN

14. L'Afrique a une longue tradition d'investissements internationaux, mais l'absence de données fiables limite toute analyse détaillée. Le peu de données disponibles indique que les investissements intra-africains représentent 13 % du total des apports d'investissements étrangers directs (IED), soit moins de la moitié du chiffre pour l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), où l'IED intrarégional est estimé à 30 % de l'IED total.

15. La faiblesse de l'IED intra-africain est imputable à plusieurs facteurs, dont les principaux sont l'absence d'infrastructures adéquates de transport et de communication, le manque de main-d'œuvre qualifiée et la faiblesse des liens et les relations économiques entre les investisseurs dans la région. Le faible niveau de l'investissement local en Afrique est aussi en partie responsable de la faiblesse de l'investissement intrarégional. De fait, le Rapport 2009 sur *Le développement économique en Afrique* relève que l'investissement privé local est le moteur de l'investissement étranger.

16. Les facteurs qui poussent les investisseurs africains à investir dans d'autres pays du continent sont: a) la nécessité d'éviter d'être trop dépendants du marché intérieur; b) la hausse des coûts de production dans l'économie locale (c'est l'une des raisons pour lesquelles Maurice a délocalisé vers Madagascar); c) la pression de la concurrence locale et mondiale; et d) les possibilités offertes dans des pays hôtes, telles que la privatisation d'entreprises d'État. Les investissements originaires d'Afrique sont facilités par la proximité géographique et les affinités culturelles ainsi que par les groupements d'intégration régionale. Les investisseurs locaux bénéficient en effet d'un avantage par rapport aux investisseurs non africains, qui souffrent d'un déficit aigu d'information sur l'Afrique.

17. Les investissements intra-africains proviennent de trois grands pôles. Le pôle ouest-africain, dominé par le Nigéria, est apparu récemment; il est très actif dans les fusions-acquisitions du secteur bancaire. Le pôle nord-africain comprend l'Égypte, la Jamahiriya arabe libyenne et le Maroc. Les investissements nord-africains dans tout le continent prennent aussi de l'importance dans des secteurs tels que les banques, les transports et les télécommunications. Le pôle Afrique australe, dominé par l'Afrique du Sud depuis la fin de l'apartheid, se distingue par une grande activité dans des secteurs tels que les banques et les industries extractives. Parmi les autres investisseurs africains importants figure Maurice, qui était la source de 15 % de l'IED total à Madagascar et de 23 % au Mozambique pour la période 2004-2006. Le Kenya a représenté 10 % de l'IED en Ouganda pour les exercices financiers 2000 à 2002 et l'Égypte a assuré 19 % des investissements en Algérie au cours de la période 1999-2001.

18. L'investissement intra-africain est devenu une source très importante de capitaux pour quelques pays du continent. C'est particulièrement le cas en Afrique australe, étant donné la prédominance de l'Afrique du Sud en tant que principale source d'investissements étrangers. Des pays comme le Botswana, Madagascar, le Malawi et le Mozambique tirent profit de leur proximité avec l'Afrique du Sud. Les investissements sud-africains ne se limitent toutefois pas à l'Afrique australe.

19. Les investissements intra-africains se portent de préférence sur certains secteurs, dont le secteur des services où ils représentent 36 % des transactions; viennent ensuite le secteur manufacturier (30 %) et le secteur primaire (26 %). Ces investissements n'ont représenté que 19 % du total des investissements réalisés dans le secteur agricole. Les investissements intra-africains visent de préférence des petits projets dans les services et les industries manufacturières, étant donné la taille relativement modeste des investisseurs et des bénéficiaires. En revanche, les investissements extra-africains prédominent dans le secteur primaire, où ils ont représenté 74 % de toutes les transactions pour la période 1987-2008. En effet, dans ce secteur, les investissements sont habituellement élevés et, dans les industries extractives, ce sont des investissements à forte intensité de capital, faisant appel à des technologies complexes. Ce genre d'investissements est hors de portée de la plupart des pays africains. En fait, dans le secteur des industries extractives, qui est le principal bénéficiaire de l'IED, l'IED intrarégional est l'apanage de sociétés transnationales sud-africaines.

20. Étant donné le besoin général d'investissements plus étoffés en Afrique, le rapport sur *Le développement économique en Afrique* affirme que l'investissement intra-africain devrait jouer un rôle plus important. Divers exemples en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe illustrent le potentiel d'accroissement de cet investissement. L'existence d'un secteur financier solide serait un préalable au développement des courants d'investissement à l'intérieur de l'Afrique.

IV. PROBLÈMES NOUVEAUX QUI APPARAISSENT DANS L'INTÉGRATION COMMERCIALE RÉGIONALE EN AFRIQUE: SERVICES, MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET MIGRATIONS

21. Les services constituent ou pourraient constituer des sources appréciables de recettes d'exportation pour de nombreux pays africains. Le tourisme, le bâtiment, les services portuaires et les services logistiques liés aux transports routiers et ferroviaires offrent un important potentiel

d'exportation à de nombreux pays. En outre, si l'on considère que les services professionnels et les services de transport, les télécommunications, les services bancaires et les assurances – ce que l'on appelle les «services aux producteurs» – constituent des facteurs de production pour d'autres activités économiques, il apparaît qu'ils peuvent soit faciliter, soit entraver le commerce et la production dans d'autres secteurs économiques, selon l'efficacité avec laquelle ils sont fournis aux utilisateurs. C'est la raison pour laquelle le rapport affirme que la production efficace de services et le commerce de ces services devraient être considérés comme aussi importants que la production et le commerce des marchandises. Actuellement, la plupart des pays africains sont incapables de fournir localement les services, quantitatifs ou qualitatifs, dont ont besoin les producteurs et les exportateurs locaux, ce qui nuit à leur compétitivité.

22. Le développement d'industries de services exige souvent des ressources financières, humaines et technologiques qui ne sont pas disponibles dans la plupart des pays africains. La raison peut en être que les marchés sont trop étroits et les ressources financières et humaines trop limitées. En outre, les situations de monopole qui prédominaient dans le passé ont protégé les opérateurs actuels de la concurrence. C'est ainsi que l'on se rend compte de plus en plus que l'intégration régionale est peut-être un élément capital à prendre en considération au moment d'élaborer de nouvelles orientations pour développer les services.

23. En outre, le commerce régional des services offre un environnement favorable aux entreprises en accélérant le rythme d'apprentissage, en renforçant les capacités de production et en améliorant la compétitivité internationale. Il joue par ailleurs un rôle de catalyseur dans la création d'emplois et le développement de branches et d'entreprises régionales de services. En permettant de réaliser des économies d'échelle dans la production de services, l'intégration régionale peut soutenir le développement d'infrastructures régionales dans des secteurs clefs comme les transports, les communications et l'énergie.

24. Dans un monde de plus en plus intégré, les migrations internationales se poursuivront inévitablement et prendront même probablement de l'ampleur. Cela est particulièrement vrai pour l'Afrique, où les mouvements de population ont toujours existé, notamment entre États limitrophes et entre pays d'une même sous-région. Reconnaissant l'importance de la libre circulation des personnes, le Traité instituant la Communauté économique africaine (CEA), signé à Abuja en juin 1991, exhorte les États membres à adopter des politiques de l'emploi permettant la libre circulation des personnes à l'intérieur de la Communauté.

25. Le principe de la mobilité de la main-d'œuvre est inscrit dans le protocole et fait partie des objectifs de plusieurs communautés économiques régionales africaines, mais des obstacles d'ordre pratique continuent de freiner sa mise en œuvre sur le terrain. Ainsi, les marchés du travail restent cloisonnés et entravent la libre circulation de la main-d'œuvre entre les pays. Globalement, les organisations régionales africaines ont pris des mesures pour faciliter les séjours de courte durée dans les pays membres, mais l'établissement de grandes unions économiques à l'intérieur desquelles les citoyens pourraient circuler et travailler librement demeure un objectif à plus long terme.

26. Les communautés économiques régionales ne parviennent toujours pas à mettre en œuvre les dispositions et les protocoles sur la libre circulation des personnes, et ce pour diverses raisons économiques, politiques et socioculturelles. La réalité montre toutefois la nécessité d'accroître la mobilité et, ce faisant, d'harmoniser les lois et réglementations sur la mobilité de la

main-d'œuvre, pour mieux gérer les migrations et maximiser ainsi leurs effets positifs sur le développement. Cela facilitera l'adoption d'initiatives en faveur de la migration/mobilité de la main-d'œuvre entre pays africains, initiatives dont le continent a bien besoin pour atténuer les conséquences néfastes de l'exode des cerveaux du Sud vers le Nord.

V. RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE: ORIENTATIONS RECOMMANDÉES

27. Les possibilités d'accroître le commerce intra-africain restent largement inexploitées. Les gouvernements africains devraient donc approfondir l'intégration économique régionale de façon à promouvoir plutôt qu'entraver la participation de l'Afrique à l'économie mondiale. L'intégration régionale devrait servir de base à une réelle intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Il est encourageant de noter que les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP actuellement négociés dans toute l'Afrique semblent poursuivre cet objectif.

28. Les gouvernements africains doivent s'attaquer à plusieurs mesures nationales qui nuisent au développement du commerce régional. Ils devraient procéder à un examen approfondi de leur secteur commercial, identifier ses faiblesses et adopter une stratégie permettant de mettre en place les mesures de facilitation du commerce appropriées. Ainsi, dans certains cas, on pourrait accélérer les échanges commerciaux en simplifiant les procédures administratives et en effectuant des investissements de base dans les technologies relatives à la facilitation du commerce. En outre, l'introduction de la concurrence dans le secteur des transports pourrait considérablement réduire les coûts de transport.

29. L'importance des infrastructures pour l'intégration économique de l'Afrique est dûment reconnue. Certains mécanismes de financement ont été mis sur pied pour faire face aux problèmes d'infrastructure. L'Afrique devrait tirer le plus grand parti possible des possibilités offertes en matière de financement d'infrastructures, comme celles prévues par le Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA), lancé en 2005 pour soutenir une dynamique d'investissements d'infrastructure sur ce continent. Il conviendrait d'encourager les partenariats public-privé.

30. Les gouvernements africains devraient s'efforcer de promouvoir l'investissement dans des projets régionaux viables permettant d'exploiter des économies d'échelle. Étant donné le déficit d'infrastructures en Afrique et ses effets négatifs sur l'intégration régionale, les projets régionaux d'infrastructure sont des choix idéaux pour les IED. En outre, en raison de l'importance de l'agriculture dans la plupart des pays africains, l'investissement dans le secteur agricole, à la fois pour la production et pour la transformation, devrait s'inscrire dans la stratégie de développement au niveau régional.

31. Les pays africains ont élargi l'intégration économique régionale en incluant les services dans les programmes d'intégration régionale, avec des dispositions concernant, par exemple, la libre circulation des capitaux et de la main-d'œuvre, le droit d'établissement et le traitement national. Pour assurer une intégration plus globale, les communautés économiques régionales devraient instituer un mécanisme de consultation des associations de fournisseurs de services afin de concrétiser leur participation au processus d'intégration régionale, d'accroître les flux

intrarégionaux d'IED et de stimuler le développement du secteur privé, en particulier dans le secteur des transports.

32. Les mécanismes d'intégration régionale pourraient être un moyen de favoriser et de renforcer la compétitivité des entreprises. La coopération régionale entre États limitrophes permet également de moderniser et d'élargir des réseaux d'infrastructure essentiels tels que routes, ports, voies ferrées, installations de communication, etc. L'intégration régionale a permis à des pays sans littoral de devenir des pays de transit grâce à l'intensification des courants commerciaux intrarégionaux. Les communautés économiques régionales devraient intensifier leurs efforts pour harmoniser et améliorer les accords relatifs au transit/transport dans chaque sous-région. Elles devraient également davantage exploiter les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour réduire les coûts de transaction.

33. Les pays africains doivent notamment élaborer une politique commune en matière de migration. Cela pourrait passer par une harmonisation des politiques de migration de la main-d'œuvre et l'adoption d'approches régionales de ces questions de migration. Les mécanismes consultatifs régionaux, qui permettent d'échanger des vues sur les problèmes migratoires et sur l'élaboration d'une politique régionale commune en matière de migration, constituent un pas dans la bonne direction et doivent être soutenus et renforcés.

34. En outre, les gouvernements devraient intégrer et réaffirmer le principe de la migration de la main-d'œuvre dans les politiques nationales en matière d'emploi, de marché du travail et de développement. Cela passe par la formulation de politiques de migration claires et transparentes s'inscrivant dans les stratégies de développement (par exemple, les objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégie de réduction de la pauvreté).

35. Il faudrait renforcer la coopération et les partenariats intrarégionaux et interrégionaux (y compris Sud-Sud et Sud-Nord) pour faciliter et systématiser la collecte de données ainsi que l'analyse de l'offre et de la demande de main-d'œuvre dans les pays d'origine et les pays de destination; cela pourrait contribuer à des échanges plus fructueux, plus concertés de compétences entre pays africains.
